

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 17/11/2021 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Knauf Flex MAX  
Type de produit : Matériaux de construction

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

N et B Knauf  
Rue du Parc Industriel 1  
4480 Engis - Belgium  
T 032-4-2738 - F 032-4-2738  
[info@knauf.be](mailto:info@knauf.be) - <http://www.knauf.be/>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Dam. 1 H318  
Skin Sens. 1 H317  
STOT SE 3 H335

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P261 - Éviter de respirer les poussières. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter Gants, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	≤ 65	Non classé
ciment Portland	(N° CAS) 65997-15-1 (N° CE) 266-043-4	≤ 35	Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335
Flue Dust	(N° CAS) 68475-76-3 (N° CE) 270-659-9 (N° REACH) 01-2119486767-17	≤ 1,75	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (pas réchauffer). Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
------------------------	--

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur. Troubles respiratoires: consulter un médecin/le service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/effets après inhalation	: Toux. Maux de tête. Irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Picotement/irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Inflammation/atteinte du tissu oculaire. Corrosion du tissu oculaire. Larmoiement.
Symptômes/effets après ingestion	: Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les agents d'extinction à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).
---	--

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie	: Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Gants. un équipement de protection du visage. Vêtements de protection. Equipement de protection respiratoire approprié.
Autres informations	: Le produit durcit au contact de l'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	: Eviter toute formation de poussière. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	---

#### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

Equipement de protection	: Voir rubrique 8.
--------------------------	--------------------

#### **6.1.2. Pour les secouristes**

Equipement de protection	: Gants. un équipement de protection du visage. Vêtements de protection. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
--------------------------	--

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer les fuites immédiatement. Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédés de nettoyage	: Recueillir autant que possible le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
Autres informations	: Eviter toute formation de poussière.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver ce produit dans un endroit sec où il peut être protégé des intempéries. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Stocker en conformité avec la réglementation locale.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Matières oxydantes. à l'eau.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

quartz, conc silice cristalline alvéolaire < 1% (14808-60-7)		
Belgique	Nom local	Silices cristallines: quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn): kwarts (inadempbaar stof)
Belgique	OEL TWA	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Remarque	C: la mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoïques du livre VI du code de bien-être au travail. # C: de vermelding "C" betekent dat het betrokken agens valt onder het toepassingsgebied van titel 2 betreffende kankerverwekkende, mutagene en reprotoxische agentia van boek VI van de codex over het welzijn op het werk.
ciment Portland (65997-15-1)		
Belgique	Nom local	Ciment portland (poussières alvéolaires) # Portlandcement (inadempbaar stof)
Belgique	OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (sans fibres d'amiante et < 1 % silices cristallines) # (zonder asbestvezels en < 1 % kristallijn siliciumdioxide)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Eviter toute formation de poussière. Procéder de façon régulière, et lors de tout changement intervenant dans les conditions susceptibles d'avoir des conséquences sur l'exposition des travailleurs, aux mesures de concentration des valeurs limites. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

caoutchouc chloroprène. caoutchouc au butyle

##### Protection des mains:

Gants de protection étanches. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

##### Protection oculaire:

Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166). Ecran facial

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Dégagement de poussières: vêtements anti-poussières

##### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

---

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Gris(e).
Odeur	: non déterminé.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 12 – 13
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: pratiquement insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### **9.2. Autres informations**

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

---

#### **10.1. Réactivité**

Aucun renseignement disponible.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Instable sous l'action de l'humidité.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le produit durcit au contact de l'eau.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Eviter toute formation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Eau, humidité. Matières comburantes.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Flue Dust (68475-76-3)	
DL50 orale rat	> 1848 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:OECD 422
DL50 cutanée rat	≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 6,04 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

ciment Portland (65997-15-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (96 h, Pisces)

Flue Dust (68475-76-3)	
CE50 72h - Algues [1]	28,2 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	22,4 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

#### 12.2. Persistence et dégradabilité

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet

ciment Portland (65997-15-1)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

ciment Portland (65997-15-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

<b>ciment Portland (65997-15-1)</b>	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
ciment Portland (65997-15-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Recycler le produit ou l'éliminer en sécurité. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

# Knauf Flex MAX

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

KNAUF SDS EU (REACH Annex II)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*